Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 21
- suffrages exprimés : 20
- pour : 20

DÉLIBÉRATION n° B2021/017

L'an deux mille vingt et un et le 02 mars à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.
Présents : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain, PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Martine LABAT, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES, Ludovic PONTICO et Laurent LAGES

Objet : Attribution marché transport à la demande – secteur Sud-Est du territoire

Madame Valérie DUPLAN ne prend pas part aux débats et à la délibération.

Une consultation a été lancée pour l'année 2021 afin de maintenir les services assurés sur la partie Sud-Est du territoire, dans l'attente des conclusions du diagnostic mobilité en cours avec le BE TECURBIS.

Trois devis ont été consultés auprès d'opérateurs. Seule la régie des transports de Saint-Arroman a répondu à la consultation organisée en marché à procédure adaptée (MAPA).

Consistance du service :
Le service est assuré le mercredi matin à destination du marché de Lannemezan et des supermarchés et le vendredi matin à destination des supermarchés

Circuit : Saint-Arroman – Montoussé – Gazave – Mazouau- Bazus-Neste – Lortet - Izaux - La Barthe de Neste – Avezac-Prat-Lahitte (gare et village)

Coût des services :
Le coût journalier d'un service est identique au marché précédent soit 109,90€ HT

Le coût annuel du service si tous les circuits sont assurés s'élèverait à **11 429,60€ HT**

Monsieur le Président propose la signature de l'acte d'engagement avec la régie des transports de Saint-Arroman jusqu'au 31 décembre 2021.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210302-2021-017B-DE
Date de télétransmission : 17/03/2021
Date de réception préfecture : 17/03/2021

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- De retenir l'offre reçue de la régie des transports de Saint-Arroman aux conditions du marché et en référence au bordereau de prix unitaire et devis quantitatif estimatif produits,
- D'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement avec la régie de transports de Saint Arroman avec date limite au 31 décembre 2021,
- De mandater le Président pour la bonne mise en œuvre de cette prestation

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 17 MARS 2021

C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN
65300 LANNEMEZAN

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210302-2021-017B-DE
Date de télétransmission : 17/03/2021
Date de réception préfecture : 17/03/2021